

## Cent pour Un Toit - Citoyens solidaires : S'unir pour refuser l'inacceptable

Dans la loi française, c'est l'état qui a la responsabilité de protéger les demandeurs d'asile et toute personne en situation de détresse. ( directive 2003/9/CE sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ; Code de l'Action Sociale et des Familles, article L. 345-2 )

Cependant, sur notre territoire, des familles sont laissées dans la rue sans solutions ni de logement ni d'hébergement.

La solidarité est une valeur profondément ancrée dans notre histoire nationale et locale. Notre société ne peut pas « s'habituer » à voir des personnes laissées sans toit et rester un témoin « impuissant » .

Nous, citoyens de ce pays, **souhaitons créer une association** pour permettre à des familles de mettre fin aux mois d'errance dans la rue, dans des squatts ou chez des particuliers. Nous voulons éviter qu'elles n'aient d'autre choix que de se mettre dans les mains d'employeurs et de propriétaires peu scrupuleux.

Le but de cette association est de restaurer un esprit de fraternité dans notre République, en réunissant les moyens de loger les familles délaissées par les pouvoirs publics.

**Cent adhérents pour loger une famille**, dans un logement provisoire , le temps qu'elle puisse accéder au droit de travailler, de signer elle même un bail, et de subvenir aux frais liés à ce logement.

Chaque adhérent s'engage à verser la cotisation fixée par l'assemblée générale (6 euros par mois, par exemple, pendant 2 ans).

La famille est adhérente de l'association et participe à des actions solidaires.

Un groupe local de soutien est constitué pour l'accompagnement des familles accueillies, de façon à permettre leur intégration sociale et l'accès aux droits en lien avec les services, organismes et associations compétentes.

Nous faisons appel aux citoyens, aux collectivités, aux associations, aux institutions, aux entreprises, aux syndicats, aux partis politiques.....pour : soit :

- adhérer à l'association et participer à la réflexion
- mettre un logement vide à disposition de l'association , gratuitement, ou contre un loyer modéré
- apporter son soutien par un don unique ou mensuel.
- interpellier les pouvoirs publics pour que le droit soit appliqué.

## L'humanité n'a pas de frontières

Bernadette Perraud d'Emmaus ; Ghislaine Fontaine , Marie Christine Billon et Joelle Garraud du Réseau Education Sans Frontières ; Maurice Marin ; Christiane Brevet de Chrétiens sans frontières ; Diane Framont ; Carole Gerbaud

Coupon réponse à renvoyer à :

Les Amis de Réseau Education Sans Frontières - Maison de la vie associative – 2 Bd Joliot Curie –  
01006 Bourg en Bresse Cedex

ou par mail à : [gbfontaine24@gmail.com](mailto:gbfontaine24@gmail.com)

.....  
Nom prénom

Adresse

Téléphone -Mail

Je \* souhaite être membre de l'association "Cent pour Un Toit " et être tenu informé de l'évolution du projet.

*\* personne physique ou personne morale , association entreprise,institution syndicat parti politique collectivité .....*

date signature